

N° 35044

Le 14 février 2013

February 14, 2013

Coram : Les juges LeBel, Karakatsanis et
Wagner

Coram: LeBel, Karakatsanis and Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Ville de Dorval et Mario St-Jean, en sa
qualité de directeur du Service
d'aménagement urbain pour la ville de
Dorval

Ville de Dorval and Mario St-Jean, en sa
qualité de directeur du Service
d'aménagement urbain pour la ville de Dorval

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Centres de la jeunesse et de la famille
Batshaw

Batshaw Youth and Family Centres

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec

N° 35044

(Montréal), numéro 500-09-022071-112,
2012 QCCA 1493, daté du 24 août 2012, est
rejetée avec dépens.

(Montréal), Number 500-09-022071-112,
2012 QCCA 1493, dated August 24, 2012, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.